

Délibération n°108/2026

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

SEANCE DU 02 JUIN 2026

Date de convocation : 26 mai 2026
Effectif légal du conseil communautaire : 81
Nombre de membres en exercice : 81
Date d'affichage : 26 mai 2026

Nombre de présents : 64
Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de votants : 72

L'an deux mil vingt-six, le deux juin à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Saint Privé, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du vingt-six mai deux mil vingt-six, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : ABRY Gilles, AIMABLE Fabienne, BECKER Cécile, BESSON Claude, BLIN Frédéric, BRUNET Anne, BUTTNER Patrick, CHANTEMILLE Sophie, CHAPUIS Hervé, CHARENTON Josiane, CHARPENTIER Dominique, CHOUBARD Nadia, CHOUX Cyril, CIFELLI Guillaume, CORDE Yohann, CORDIER Catherine, D'ASTORG Charles, DELMOTTE Coralie, DESNOYERS Jean, DUCROT Denis, FILIPE Delphine, GAVILLON Francine, GERARDIN Jean-Pierre, GIROUX Jean-Marc, GRAFFIN Elisabeth, GROSSIER Antoine, HACCART Françoise, HERMIER Bernadette, HOUBLIN Gilles, HUMEAU Yann, LEBRUN Elisabeth, LEGER Jean-Marc, LEGRU Samuel, LEMITRE Florimond, LEPRÉ Sandrine, LETELLIER Francis, LION Franck, MAISON Pierre, MASSÉ Jean, MÉNARD Elodie, MILLOT Claude, MOREAU Bernard, MOREAU Martine, NURY Frédéric, PAURON Éric, PÉCOT Aurélien, PETIT Michèle, POUILLOT Denis, RAGON Jean-Pierre, REPIQUET Claudine, SANCHIS Jean-Pierre, SANGENITO Patrick, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, SIGORINI Philippe, SIMON Jean-Luc, SOCHON Christian, TAVELIN Laurent, THURET Alain, TOUZEAU Robert, VANDAELE Claire, VANHOUCHE André, VIGOUROUX Philippe, VOLANT Stéphane, VUILLERMOZ Rose-Marie.

Délégués titulaires excusés : FÉVRIER Catherine (pouvoir à Mme CHOUBARD), CARRÉ Michel, CORDET Yannick (suppléant M. GROSSIER), COUET Micheline, GAUDIN Marie-Carmen (suppléante Mme CHARENTON), GUILLAUME Philippe (pouvoir à M. PAURON), JOURDAN Brice, LEGRAND Patrick, LIGNERAT Bruce (pouvoir à M. SAULNIER-ARRIGHI), PROT Michel (pouvoir à M. BUTTNER), ROUSSEAU Myriam (pouvoir à M. NURY), SERIN Michel (pouvoir à Mme REPIQUET), THIEULENT Maryline, XIBERRAS Olivier (pouvoir à Mme BRUNET), YURCEK Martine (pouvoir à M. LEMITRE).

Délégués absents : BOUTOILLE Elisabeth, FOURNIER Jean-Claude, JACQUET Luc, VASSENT Frédéric.

Secrétaire de Séance : M. LETELLIER Francis

OBJET : Renouvellement du marché de fourniture et livraison d'équipements pour la collecte des déchets ménagers en porte à porte

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la commande publique,
- Vu l'avis favorable de la commission déchets en date du 27 mai 2026,
- Considérant que le marché en cours relatif à la fourniture d'équipements de collecte arrive à échéance le 31 septembre 2026,
- Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public et de renouveler les équipements existants tout en accompagnant les évolutions du service,
- Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des déchets,
- Sur proposition du Président,

Délibération n°108/2026

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (72 voix pour) :

- Approuve le lancement d'une nouvelle consultation pour un marché de fourniture et livraison d'équipements pour la collecte des déchets ménagers en porte à porte sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande à prix unitaires, pour une durée de deux ans, renouvelable deux fois un an, d'un montant prévisionnel estimé à 450 000 € HT, décomposé en trois lots :

- Lot n° 1 : fourniture et livraison de bacs roulants et bioseaux,

- Lot n° 2 : fourniture et livraison de composteurs

- Lot n° 3 : fourniture et livraison de sacs jaunes pour la collecte des emballages ménagers recyclables.

- Autorise le Président à prendre toute décision concernant le lancement de la consultation et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

